

## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera soumis au vote le 10 avril 2025 au conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 mars 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de partenaires chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les tableaux ci-dessous présentent les nouvelles propositions 2025 comparées aux montants votés au Budget Primitif 2024, sans tenir compte des modifications budgétaires intervenues en cours d'année.

### a) Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Pour mémoire BP 2024	Proposition nouvelle 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	833 705,66	928 428,05	11,36%
012	Charges de personnel	1 506 884,61	1 583 522,23	5,09%
014	Atténuation de produits	1 500,00	1 100,00	-26,67%
65	Charges de gestion courante	429 057,50	425 207,00	-0,90%
66	Charges financières	43 062,95	45 183,81	4,93%
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00%
68	Provisions	8 064,00	8 000,00	-0,79%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 822 274,72</b>	<b>2 991 441,09</b>	<b>5,99%</b>
023	Virement à la section de fonctionnement	1 129 403,14	852 379,05	-24,53%
042	Charges écritures d'ordre entre sections	142 800,00	124 841,68	-12,58%
<b>Total des dépenses</b>		<b>4 094 477,86</b>	<b>3 968 661,82</b>	<b>-3,07%</b>

On retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, notamment :

- Les charges à caractère général (contrats, fluides, télécommunications, fournitures, etc.) pour 928 428,05 €,
- Les charges de personnel pour 1 583 522,23 €
- Les subventions versées aux associations pour 64 312 €,
- Les intérêts des emprunts pour 45 183,81 €,
- Le virement à la section d'investissement de l'excédent de la section de fonctionnement de 2025 pour 852 379,05 €,

Pour l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement (hors écritures d'ordre) se portent à 3 843 820,14 € contre 3 951 677,56 € en 2024.

## b) Les recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes	Pour mémoire BP 2024	Proposition nouvelle 2025	Evolution
013	Atténuation de charges	15 000,00	26 324,00	75,49%
70	Produits des services	254 994,00	267 116,56	4,75%
73	Impôts et taxes	283 892,19	271 705,69	-4,29%
731	Fiscalité locale	1 380 376,00	1 407 295,00	1,95%
74	Dotations et participations	982 531,84	944 341,00	-3,89%
75	Produits de gestion courante	112 660,00	208 697,30	85,25%
76	Produits financiers	3,00	0,00	-
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	-
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 029 457,03</b>	<b>3 125 479,55</b>	<b>3,17%</b>
042	Produits écritures d'ordre entre sections	5 649,48	102 997,01	-
002	Excédent brut reporté	1 059 371,35	740 185,26	-30,13%
<b>Total des recettes</b>		<b>4 094 477,86</b>	<b>3 968 661,82</b>	<b>-3,07%</b>

Au niveau des recettes de fonctionnement, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, il est prévu un montant de 3 125 479,55 €, elles étaient de 3 029 457,03 € en 2024.

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit :

- La redevance des familles au titre du Centre de Loisirs pour 55 344 €,
- La participation des familles au titre de la restauration scolaire, études et garderie pour 118 301 €,
- Les impôts directs locaux pour 1 236 401 €,
- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 471 741 €,
- Le remboursement d'assurances pour sinistres pour 86 736 €.

## La fiscalité

La fiscalité directe locale représente 39,55 % des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement de 2025, contre 40,3 % en 2024.

Selon l'état 1259, les bases locatives augmentent de 1,10 points en 2025 par rapport à celles notifiées en 2024, contre 4,7 points en 2024 par rapport à 2023 :

Montants des bases notifiées 2025 :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB)	2 055 000 €
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	296 800 €
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacances (THRS/THLV)	68 100 €

Taux d'imposition des taxes directes locales 2025 :

	2024	2025
TFB	44,29 %	44,29 %
TFNB	36,20 %	36,20 %
THRS	21,43 %	21,43 %

Le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2025 est de 1 236 401 €, soit une hausse de 1,35 points par rapport au montant prévisionnel 2024.

## La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGF n'a pas encore été notifié aux communes. Une baisse est cependant attendue en 2025 au vu de la baisse de la population enregistrée au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La population prise pour le calcul comprend la population totale officielle légale et le nombre de résidences secondaires : 3 529 habitants en 2025 contre 3 596 en 2024 soit une baisse de 5 644 €.

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà

existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Chap.	Dépenses	€	Chap.	Recettes	€
16	Remboursements d'emprunts	421 136,67	-	-	-
20/21/23	Eglise Saint-Jean-Baptiste	160 728,25	10222	FCTVA	137 000,00
20/21/23	Bâtiments	1 037 381,29	10226	Taxe d'aménagement	45 000,00
20/21/23	Aménagement	509 116,68	13/10	Subventions et mécénat	636 306,80
20/21/23	Matériels	151 629,75	1068	Affectation du résultat	803 352,47
20/21/23	Terrain synthétique	159 925,02	024	Cessions	833 367,05
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 439 917,66</b>	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 455 026,32</b>
001	Excédent d'investissement reporté	889 332,38	021	Virement de la section de fonct.	852 379,05
040	Reprises de subventions	6 206,04	040	Amortissements	124 841,68
041	Intégr frais d'études et récup avances	64 556,85	041	Intégr frais d'études et récup avances	64 556,85
040	Frais en régie	96 790,97	-	-	-
<b>Total des dépenses</b>		<b>3 496 803,90</b>	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 496 803,90</b>

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 496 803,90 €.

### Les dépenses

Il est inscrit toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 2 439 917,66 €, elles étaient de 2 860 779,38 € en 2024.

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit :

- L'échéance des emprunts pour 421 136,68 €, incluant l'échéance des emprunts en cours pour 169 849,18 € et le remboursement anticipé de 251 287,49 €, emprunt contracté dans le cadre de l'aménagement du lotissement Moulin Gouwy, suite à l'encaissement de la vente des terrains au

CMCIC,

- la suite et fin des travaux de la restauration de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste pour 160 728,25 € et de la transformation du terrain d'honneur en terrain synthétique pour 159 925,02 €,

Parmi les travaux d'ampleur 2025, on note notamment la rénovation thermique de la mairie, la restauration de la toiture de la Maison Decanter, la restauration de ponts communaux, la création de trottoirs rue de la Lys, la pose d'une nouvelle résine sur les terrains de tennis, des travaux de couverture au musée de la Vie Rurale.

## Les recettes

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec constructions d'urbanisme (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, etc.).

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 2 455 026,32 €, elles étaient de 2 439 917,66 € en 2024.

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit :

- Le FCTVA pour 137 000 €,
- La Taxe d'aménagement pour 45 000 €,

Les subventions et participations encore attendues :

- Restauration de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste	300 938 €
- Rénovation du revêtement des terrains de tennis	37 546 €
- Création d'un terrain de football synthétique :	191 858 €
- Equipement de voiries	19 275 €
- Rénovation thermique de l'hôtel de ville	84 189 €
- Mécénat pour la restauration du terrain synthétique	2 500 €

Les cessions prévues en 2025 pour 833 367,05 € comprennent la vente de terrains au CMCIC dans la cadre de l'opération Moulin Gouwy pour 766 987,05 €, la vente de fonds de jardin à des particuliers pour 41 180 € et la reprise d'un véhicule des services techniques pour 25 200 €,

L'affectation obligatoire à transférer du fonctionnement à l'investissement en 2025, servant à combler le déficit d'investissement constaté en 2024 se porte à 803 352,47 €.

### III. La dette

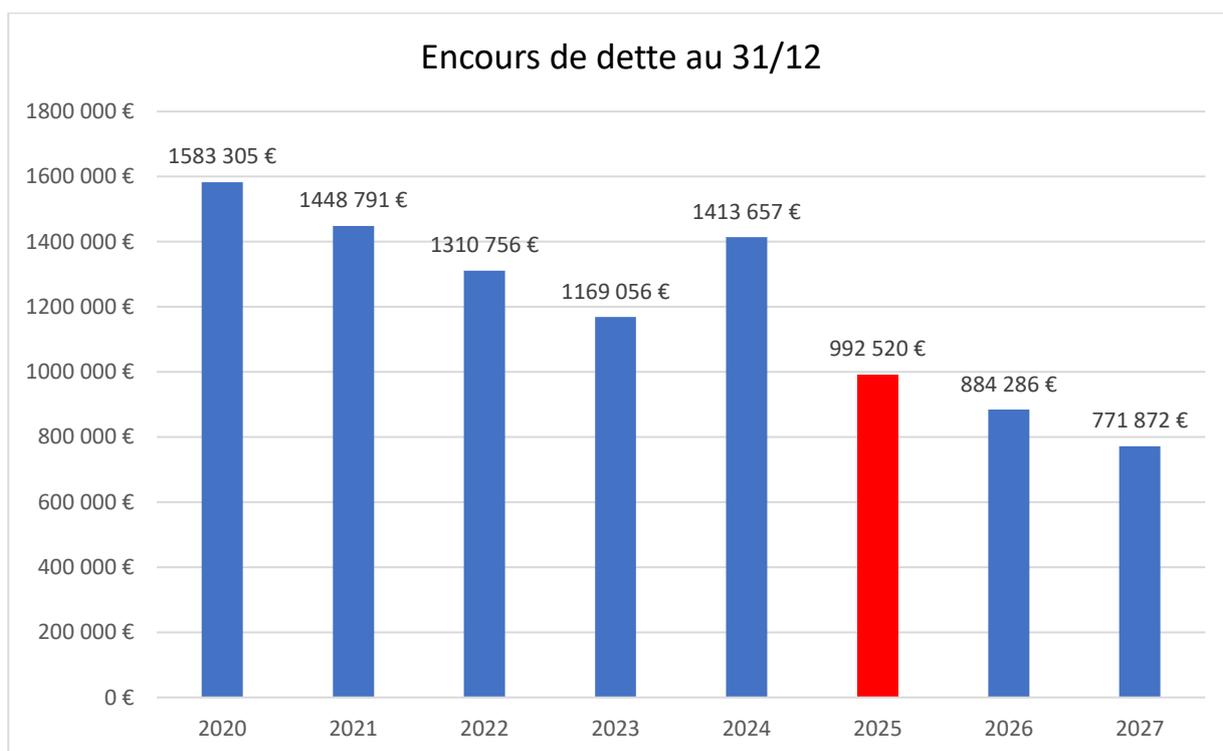
Le tableau ci-dessous présente l'endettement pluriannuel tenant compte du remboursement anticipé de l'emprunt de la Caisse d'Epargne, contacté dans le cadre de l'aménagement du lotissement Moulin Gouwy.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capital	138 035	141 700	155 399	<b>421 137</b>	108 234	112 414
Intérêts	42 777	39 112	43 148	<b>46 433</b>	39 628	35 449
Annuité	180 812	180 812	198 547	<b>467 569</b>	147 863	147 863
Encours de dette au 31/12	1 310 756	1 169 056	1 413 657	<b>992 520</b>	884 286	771 872

#### Les emprunts en cours

Objet de l'emprunt	Montant emprunté	Période	Type	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Total restant dû
Aménag. Moulin Gouwy	493 000 €	10 ans (2021-2030)	CE 0,78%	51 441															51 441
Aménag. Moulin Gouwy	Remboursement anticipé			257 198															257 198
Parking rest. scolaire et honor. architecte	110 000 €	15 ans (2011-2025)	CE 3,19%	9 256															9 256
Hennion rue de Nieppe	110 000 €	20 ans (2006-2025)	CFFL 3,81%	7 724															7 724
Verriere cantine Iris	100 000 €	20 ans (2009-2028)	CE 5,06%	7 806	7 806	7 806	7 806												31 224
Salle omnisports	200 000 €	15 ans (2013-2028)	CA 4,89%	18 894	18 894	18 894	4 723												61 404
Restaurant scolaire	96 897 €	15 ans (2015-2029)	CAF 0,00%	6 460	6 460	6 460	6 460	6 460											32 299
Consolidation prêt relais salle omnisport	200 000 €	15 ans (2015-2030)	CE 2,09%	15 567	15 567	15 567	15 567	15 567	11 675										89 510
Salle omnisports	400 000 €	20 ans (2013-2033)	CE 4,98%	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	7 925							261 535
Longue Ruelle	170 000 €	15 ans (2019-2033)	CE 1,53%	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727							114 540
Acqu. Decanter	304 898 €	40 ans (2000-2039)	CFFL 5,63%	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	17 716	287 056
Terrain synthétique	400 000 €	15 ans (2024-2029)	CA 4,15%	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	17 735	514 314
Total				473 482	147 863	147 863	133 692	121 163	110 812	99 136	99 136	75 361	54 709	54 709	54 709	54 709	54 709	35 451	894 548

Après le remboursement de l'emprunt de la Caisse d'Epargne, prévu en 2025, au 31 décembre 2025, l'encours de dette se portera à 992 520 €, pour une capacité de désendettement de 2 années.



## IV. Les principaux ratios

	2023	Moyenne de la strate		
		Département	Région	National
Recettes réelles de fonctionnement	876	1 029	1 123	1 166
Dépenses réelles de fonctionnement	706	877	964	952
Capacité d'auto financement (CAF)	170	152	158	214
Désendettement en années	1,88	3,45	3,71	3,26

\* Source : Donnée DGFIP au 31/12/2024 ; INSEE (population totale en 2023 : 3 661 habitants). Moyenne de la strate de référence : 3 500 et 5 000 hab.

	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	285 844	541 193	588 691	550 246
Epargne brute	241 108	499 573	550 692	507 829
Taux Epargne Brute	9,0 %	15,9 %	17,4 %	16,1 %
Epargne nette	106 594	361 538	404 123	352 430